jeunes prêtres surtout, et qu'ils pourront y prendre le goût si précieux de l'étude de l'Écriture sainte.

Je suis avec respect,
monsieur le Vicaire général,
votre très-dévoué serviteur,

DRIOU.

Curé-doyen, chanoine honoraire, ancien professeur de théologie, vicaire général honoraire d'Aix.

Vu et approuvé :

BERTRAND, Chanoine,
Vicaire Capitulaire (le siége vacant).

Versailles, 19 mai 1877.

AVANT-PROPOS

Le travail que je viens offrir à mes chers et vénérés confrères a sur beaucoup d'autres ce précieux avantage, que l'auteur peut en dire tout le bien qu'il voudra sans compromettre sa modestie. Et d'où lui vient ce privilége ? c'est qu'il a la conscience de n'y être pour rien, pas même pour la première idée dont l'initiative est due à un professeur de Séminaire, devenu plus tard évêque aux missions étrangères. Lecteur assidu, je pourrais dire passionné des Epîtres de S. Paul, où il croyait voir, avec tous les Pères et les prédicateurs, la source principale de la doctrine, des hautes pensées et des merveilleux effets de la prédication, il exprimait si souvent et avec tant d'enthousiasme le désir de voir l'étude et le goût de ces saintes lettres se populariser parmi nous, que j'eus l'indiscrétion de m'offrir à lui pour concourir à la mise en œuvre de sa pensée, sous la direction de son zèle et de son expérience. Voilà quel était son but : et sans doute nous devons croire et nous croyons qu'il n'est pas un prêtre qui n'ait senti la grande utilité et le désir ardent d'étudier ce modèle des pré-

dicateurs. Mais serait-ce témérité d'affirmer que dans le plus grand nombre ce bon vouloir est souvent contrarié, attiédi, quand il n'est pas paralysé, par les deux obstacles suivants : 1° par les appels si variés du ministère actif qui viennent interrompre sa lecture et distraire son attention ; 2° par l'obligation incessante d'évoluer de chaque verset du texte au commentaire ou à la traduction, au risque de perdre ainsi la liaison du contexte qui ne peut se rétablir ensuite qu'au prix d'une nouvelle tension d'esprit peu attrayante si ce n'est parfois fort décourageante ?

Or quel était, au jugement de notre professeur, le remède à ce double et grave inconvénient, son moyen d'attrait et de vulgarisation ?

« Préparer, disait-il, et offrir au jeune clergé, voire même au lévite du sanctuaire, une lecture courante qui le mette immédiatement et sans interruption en pleine possession du sens vrai ou du moins approuvé des Epîtres de S. Paul. »

Pour atteindre ce but, qu'avions-nous à faire ? Suivre, en le respectant dans sa parfaite intégrité, le texte de l'Apôtre ; unir, au moyen de parenthèses ou d'un changement de caractères et dans une latinité transparente, au sens de ce texte original le sens explicatif du commentaire, de manière que l'un et l'autre, marchant de pair sous l'œil du lecteur, entre dans son esprit avec la même facilité que le sens de l'auteur le plus élémentaire. Un seul texte, pris au

hasard et disposé dans ces conditions, suffira pour faire comprendre la simplicité et la clarté de la méthode appliquée à tous les autres : « *Est autem fides sperandarum* (*realis in mente*) *substantia rerum* (*cœlestium, per quam bona futura, quæ nondum videmus, habemus ut certa ; est etiam*) *argumentum* (*seu mentalis manifestatio rerum et bonorum*), *non* (*adhuc oculis nostris*) *apparentium,* (*sed per fidem quasi præsentium*). » Où l'on peut voir que le commentaire intervient, non pour interrompre, mais pour éclaircir le sens des mots obscurs et prêter aux pensées sublimes ou aux raisonnements elliptiques de l'Apôtre la liaison et la clarté qui les adaptent au niveau de toute intelligence : de plus, ne pouvons-nous pas espérer qu'on voudra bien y reconnaître le double bénéfice d'une grande économie de temps et d'un attrait plus général et plus vif pour cette étude, qu'après la méditation de l'Évangile, on pourrait appeler la première étude de tous les prêtres ?

Avoir ainsi préparé au lecteur cette lecture courante, ce serait donc lui avoir déjà rendu un service de quelqu'importance : toutefois n'avions-nous pas aussi à lui tenir compte de ce que son étude personnelle ne manquerait pas de lui découvrir dans ce riche trésor des commentateurs ? Ici encore nous nous sommes efforcé de lui venir en aide, en associant souvent à la partie explicative du commentaire ce que nous y avons rencontré de plus saillant et de plus

substantiel qui puisse profiter à la doctrine, à l'ornement et à l'intérêt de la prédication. Nous avons dû garder sans doute, dans ces additions de surérogation, la sobriété que nous imposait le but principal de notre œuvre ; mais qui peut empêcher le lecteur, une fois maître du sens d'un chapitre ou d'une épître, de revenir lui-même au commentaire pour y compléter, grâce au loisir que lui aura fait notre travail préparatoire, cette seconde exploitation que nous n'avons dû qu'ébaucher ?

Reste maintenant à savoir quelle confiance on peut accorder à ce nouveau travail? Cette question, qui pourrait embarrasser la modestie d'un inventeur, ne saurait, comme nous l'avons dit, effaroucher celle d'un simple copiste qui, outre la garantie sérieuse du contrôle officieux et officiel qu'il peut offrir à ses confrères, n'a d'autre part à cette œuvre que la patience d'avoir réuni, presque mot à mot et dans une construction tout élémentaire, l'explication des commentateurs, sans jamais risquer ce que nous appellerions la criminelle atteinte d'y mêler une seule de nos idées personnelles. Hâtons-nous cependant d'ajouter, pour compléter notre acte de franchise, que nous y sommes pour quelques solécismes volontaires, auxquels nous a contraint la très-pure et parfois trop haute latinité du commentaire que nous avons cru devoir sacrifier à la plus grande commodité du lecteur.

De tout ce que nous venons de dire il résulte d'abord que cet ouvrage, destiné spécialement et bien cordialement aux jeunes prêtres, peut assurer même aux élèves des grands séminaires qui voudraient en lire un chapitre par jour, l'avantage d'avoir compris S. Paul à leur entrée dans le saint ministère ; et en second lieu que, sans contester à nos devanciers l'utilité ni même la supériorité de leur travail, il ne demande qu'à leur servir d'auxiliaire ou d'échelon pour conduire nos chers confrères au but commun de nos efforts. Si notre œuvre a pour elle l'honneur et le bonheur de leur paraître utile, qu'ils sachent que nous tenons à leur disposition et tout prêt à la rejoindre sous la presse le même travail sur le livre des Psaumes.

Daigne le grand Apôtre, à qui nous consacrons ce grain de sénevé, le recommander à Dieu qui donne l'accroissement ; celui qui l'a planté a plus que personne l'obligation de reconnaître qu'il n'est rien : « *neque qui plantat est aliquid, ... sed qui incrementum dat, Deus* ».

AVIS TRÈS-IMPORTANT

POUR L'INTELLIGENCE DU COMMENTAIRE.

La conjonction *seu*, (ou bien), sert à expliquer le mot ou parfois le membre de phrase qui précède; il tient lieu de « *id est* ».

Les mots *quia* et *quoniam*, quand ils ont la signification du *que* français, sont remplacés en latin par *quòd*.

Les mots en caractères italiques ne sont plus compris dans la liaison du sens; ayant été remplacés par d'autres équivalents, ils ne sont conservés que pour l'intégrité du texte.

L'étoile * placée au-dessus de certains mots indique les notes qui se trouvent consignées au bas de la page.

EPISTOLA B. PAULI AD ROMANOS

DISTRIBUTIO

EPISTOLÆ AD ROMANOS.

Occasio hujus epistolæ fuit disceptatio de præcellentia inter Judæos et Gentiles Romæ exorta.

In duobus primis Capitibus Paulus docet omnes, tum Judæos tum Gentiles, violasse legem naturalem et legem Mosaicam, proindeque omnes esse sub peccato et egere Redemptione Christi qui justificationem omnibus afferat.

In tertio capite docet justificationem a Christo allatam, per fidem non vero per opera legis, obtineri.

In quarto, hunc justificationis modum exemplis confirmat.

In quinto, hujus justificationis per fidem obtentæ excellentiam et fructus commendat.

In sexto, hortatur fideles ut huic justificationi excolendæ et conservandæ studeant.

In septimo, docet nos, etsi sub gratia viventes, esse tamen adhuc obnoxios motibus concupiscentiæ ; sed legem Mosaicam a fide in eo discrepasse quòd lex Mosaica concupiscentiam occasionaliter irritabat, dum e contra gratia eam minuit et ejus remedium præstat.

In octavo, de fructibus fidei et gratiæ disserit.

In nono, decimo et undecimo, ex sua doctrina concludit Judæos pro majori parte non esse in via justitiæ, quia justitiam seu justificationem ex solis operibus exsurgere crediderunt ; a Gentilibus autem adeptam fuisse, quia eam in fide quæsierunt.

In capitibus duodecimo, decimo-tertio, decimo-quarto et decimo-quinto, exercitia Christianarum virtutum et morum regulam proponit.